

Evaluation des enseignants

Tous ensemble, 1^{er} et 2nd degré pour le retrait de la réforme Châtel

20 000 enseignants grévistes ont manifesté à Paris le 31 janvier 2012, à l'appel d'une large intersyndicale du 2nd degré, du SNUDI FO, de SUD, de la CGT et de nombreuses sections du SNUipp pour le premier degré, pour obtenir satisfaction à cette revendication. Le ministre persiste et présentera ses textes au CTM (Comité Technique Ministériel) de mars, pour application à la rentrée 2012 ou, au plus tard en janvier 2013. Il y a urgence !

Une mesure d'austérité

Si pour l'instant cet aspect de la réforme, la modification du rythme de l'avancement, et le conditionnement de cet avancement à l'avis du supérieur hiérarchique direct, est reporté (c'est d'ailleurs, rappelons-le, un des effets de la grève unitaire du 15 décembre 2011), il n'a pas été retiré. Son application entraînerait des pertes considérables de pouvoir d'achat, et une baisse généralisée du montant de nos pensions. Cette mesure vient en aggraver d'autres : gel du point d'indice, baisse du salaire net consécutive à l'application de la réforme des retraites de 2010, mise en place d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie. Ce n'est pas aux salariés de payer la crise. Nous ne voulons pas que la réforme soit suspendue, ou reportée, pour cause d'élections, nous voulons qu'elle soit retirée !

Une réforme pour casser les statuts

Contrairement à l'inspection individuelle actuelle qui permet au supérieur hiérarchique de s'assurer que chaque agent remplit ses missions, fixées par les orientations et les programmes nationaux, dans le respect de ses obligations de service, l'évaluation et l'auto évaluation prévues par l'article 5 du projet de décret devront amener l'agent à évaluer **« sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement en lien avec les parents d'élèves et les partenaires. Cette action se situe conformément aux orientations validées par les instances de l'école ou de l'établissement (...) »**. C'en est fini de l'Education Nationale. C'est la soumission à des groupes de pression en tous genres.

Le SNUDI FO appelle tous les enseignants à se mobiliser, à se réunir dans les écoles, à participer aux réunions d'information syndicale, à prendre position pour le retrait des textes sur l'évaluation.

L'enseignant devra également évaluer **« sa capacité à faire progresser chaque élève »**. Cela s'appelle l'obligation de résultat. Ce sont donc les projets éducatifs locaux, contrats d'objectifs basés sur les résultats aux évaluations nationales qui seront au cœur du nouveau système d'évaluation.

Une réforme qui concerne tous les enseignants

Parmi les entreprises de division, visant à affaiblir la mobilisation contre les textes sur l'évaluation, il y a cette affirmation que seuls les enseignants du second degré seraient concernés par la réforme, en particulier par l'aspect qui effectivement suscite le plus de rejet chez nos collègues des lycées et collèges, à savoir l'évaluation par le chef d'établissement. Or, le projet d'arrêté d'application prévoit dans son article 1^{er} que **« l'autorité hiérarchique peut également désigner un autre fonctionnaire pour mener les entretiens d'évaluation au sein des écoles (...) »**

Ainsi un directeur, un conseiller pédagogique, un « référent », un fonctionnaire territorial, par exemple le responsable du secteur éducation d'une collectivité territoriale, pourraient réaliser l'évaluation.

Chacun comprend que si ce projet est mis en œuvre, le statut de PE, avec ses garanties, disparaîtrait dans la marche renforcée vers l'autonomie et la mise en place de « l'école du socle commun » et sa culture de la performance, et dont l'un des objectifs prioritaires reste la suppression de milliers de postes statutaires pour leurs substituer des emplois contractuels, comme dans certaines universités.

Obsession de la performance et individualisation : les salariés paient la note

Le contrat d'objectifs substitue à nos missions statutaires des objectifs individuels. L'inspection contrôlait la conformité de notre enseignement en référence aux programmes nationaux, les nouveaux modes d'évaluation (évaluation d'école, projet de décret sur l'évaluation des enseignants), inspirés du management du type France Télécom, vise à nous imposer une obligation de performance en nous assignant des objectifs individuels. Pourtant, les sénateurs ont été alertés sur la dangerosité de l'obsession de la performance lors d'auditions portant sur le « mal-être au travail ». Ainsi le professeur Christophe Dejours, titulaire de la chaire de psychanalyse-santé-travail au Conservatoire national des arts et métiers a déclaré lors d'une audition :

« Trois transformations survenues dans le monde du travail ont eu un effet délétère sur la santé mentale au travail : l'introduction de l'évaluation individualisée des performances, l'objectif de la « qualité totale » et le développement de la sous-traitance. (...) L'évaluation individualisée des performances conduit à la mise en concurrence généralisée entre travailleurs dans une même entreprise. Il s'ensuit une profonde transformation des rapports humains sur le lieu de travail : l'individualisation dérive vers le chacun pour soi et aboutit à des conduites déloyales entre collègues. Au final, la confiance et le « vivre ensemble » se délitent, tandis que la solitude et la méfiance s'installent. Tirillés entre la nécessité d'afficher de bons résultats et leur propre éthique professionnelle, certains peuvent développer des symptômes de désorientation, de crise identitaire, de dépression pouvant aller jusqu'au suicide ».